

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/07/2026 - B2026/011150 - 1975 B 00153 - 303 559 942 - ROFORGE

ROFORGE

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

EC DE CAROLIS

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste mentionnée à l'article L.821-13 du Code de commerce

Siège social : 4, rue Jacques Monod- ZI du Château de l'Isle- 69320 Feyzin

SARL au capital de 160 010 € – RCS Lyon B 451 824 353



SAS ROFORGE

Siège social : Parc d'activités de Stélytec – Lieu-dit Gentialon -BP 19 -42400 SAINT CHAMOND

Capital social : 160 000 €

RCS Saint Etienne 303 559 942

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La société valorise ses stocks selon les modalités décrites dans les règles et méthodes comptables de l'annexe. Nous avons vérifié leur valeur par sondage sur factures et contrôles de cohérence et apprécié le caractère approprié des méthodes retenues. Nous nous sommes assurés de l'application des procédures de comptage en participant à l'inventaire physique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients prévues par l'arrêté du 20 mars 2017 pris en l'application de l'article D 441-4 du code de commerce n'ont pas été complétées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Feyzin, le 19 mai 2025

Le commissaire aux comptes
E.C. DE CAROLIS

Marie-Laure de CAROLIS

SAS ROFORGE

BILAN - ACTIF

ACTIF

	Valeurs au 31/12/24		Valeurs au 31/12/23	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	62 664,74	51 470,03	11 194,71	14 564,35
Fonds commercial (1)	1 550,41	1 550,41		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	175 367,41		175 367,41	175 367,41
Constructions	2 221 145,96	1 008 535,41	1 212 610,55	1 317 007,19
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 438 543,40	1 377 981,12	60 562,28	113 395,84
Autres immobilisations corporelles	226 342,57	203 320,14	23 022,43	28 110,15
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	13 061,09		13 061,09	
Immobilisations financières (2)				
Participations	470 354,50		470 354,50	462 000,00
Créances rattachées à des participations	258 342,24		258 342,24	255 784,40
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 796,45		6 796,45	4 196,45
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 874 168,77	2 642 857,11	2 231 311,66	2 370 425,79
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 339 567,29	250 912,98	1 088 654,31	1 104 259,23
En-cours de production (biens et services)	721 632,18	145 403,51	576 228,67	495 522,02
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	376 237,38	111 401,69	264 835,69	196 837,22
Avances et acomptes versés sur commandes	130 359,58		130 359,58	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	251 839,03	4 132,00	247 707,03	862 007,89
Autres créances (3)	230 938,62		230 938,62	57 099,49
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	35 500,00		35 500,00	35 500,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	129 696,39		129 696,39	65 051,80
Charges constatées d'avance (3)	27 525,98		27 525,98	21 842,53
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 243 296,45	511 850,18	2 731 446,27	2 838 120,18
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	8 117 465,22	3 154 707,29	4 962 757,93	5 208 545,97

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 5/25

BILAN - PASSIF

PASSIF

	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 160 000,00)	160 000,00	160 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	244 087,76	244 087,76
Écarts de réévaluation	1 225 000,00	1 225 000,00
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	16 000,00	16 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 444 455,19	1 694 455,19
Report à nouveau	60 454,82	-21 133,07
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	27 333,96	81 587,89
SITUATION NETTE	3 177 331,73	3 399 997,77
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	41 236,68	30 208,61
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 218 568,41	3 430 206,38
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	175 000,00	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	473 564,36	891 835,41
Emprunts et dettes financières diverses (3)	24 105,00	35 649,56
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	94 625,80	54 478,00
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	542 967,54	467 103,77
Dettes fiscales et sociales	321 176,47	323 889,18
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	112 750,35	5 383,67
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 744 189,52	1 778 339,59
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	4 962 757,93	5 208 545,97

(1) Dont à plus d'un an

414 759,53

484 111,23

(1) Dont à moins d'un an

1 234 804,19

1 239 750,00

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

143 138,03

(3) Dont emprunts participatifs

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 6/25

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation en valeur en %	
Ventes de marchandises dont à l'exportation : 69 153,00	721 100,90	606 310,30	114 790,60	18,93
Production vendue (biens & serv.) dont export. : 1 896 171	4 081 411,56	3 498 196,49	583 215,07	16,67
Montant net du chiffre d'affaires	4 802 512,46	4 104 506,79	698 005,67	17,01
Production stockée	69 889,86	-75 963,98	145 853,84	-192,00
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	19 134,72	18 784,36	350,36	1,87
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	105 810,85	23 352,89	82 457,96	353,10
Autres produits	15 984,76	14,49	15 970,27	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	5 013 332,65	4 070 694,55	942 638,10	23,16
Achats de marchandises	496 545,57	359 469,83	137 075,74	38,13
Variation de stocks	26 995,59	16 309,71	10 685,88	65,52
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 068 283,37	712 709,97	355 573,40	49,89
Variation de stocks	3 312,11	43 194,78	-39 882,67	-92,33
Autres achats et charges externes	1 201 479,05	986 848,31	214 630,74	21,75
Impôts, taxes et versements assimilés	77 807,38	75 709,42	2 097,96	2,77
Salaires et traitements	1 288 179,83	1 167 000,86	121 178,97	10,38
Charges sociales	569 467,50	478 481,24	90 986,26	19,02
Dotations aux amortissements	178 679,86	183 161,34	-4 481,48	-2,45
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	14 725,81	13 117,49	1 608,32	12,26
Dotations aux provisions				
Autres charges	54,23	510,94	-456,71	-89,39
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	4 925 530,30	4 036 513,89	889 016,41	22,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	87 802,35	34 180,66	53 621,69	156,88
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)	91 057,84	92 547,52	-1 489,68	-1,61
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 249,03	594,81	4 654,22	782,47
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	864,40		864,40	
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	97 171,27	93 142,33	4 028,94	4,33
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	47 825,35	10 669,59	37 155,76	348,24
Différences négatives de change	2 239,48	22,45	2 217,03	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	50 064,83	10 692,04	39 372,79	368,24
RÉSULTAT FINANCIER	47 106,44	82 450,29	-35 343,85	-42,87
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	134 908,79	116 630,95	18 277,84	15,67
Produits exceptionnels	1 371,93	3 171,93	-1 800,00	-56,75
Charges exceptionnelles	84 841,76	27 882,99	56 958,77	204,28
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-83 469,83	-24 711,06	-58 758,77	237,78
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	24 105,00	10 332,00	13 773,00	133,30
TOTAL DES PRODUITS	5 111 875,85	4 167 008,81	944 867,04	22,67
TOTAL DES CHARGES	5 084 541,89	4 085 420,92	999 120,97	24,46
Bénéfice ou Perte	27 333,96	81 587,89	-54 253,93	-66,50

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 4 962 757,93 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 27 333,96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Participation à 100% dans la société SAS ANTI RETOUR SYSTEME (ARS).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017, N° 2017-03 du 3 novembre 2017, N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 8/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques	10 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels	1 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 9/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

INTÉGRATION FISCALE

La société fait partie depuis le 1er Janvier 2018 du groupe fiscal dont la société intégrante est : la SAS COSYNDE.

L'impôt est calculé au niveau de la société comme si elle était imposée séparément.

L'impact de l'intégration fiscale est comptabilisé dans les comptes de la société tête de groupe, aucune rétrocession n'étant faite aux filiales.

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 10/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Désignation	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	Durée	Taux d'amortissement
LOGICIEL	62 665	11 195	3	33,33
TOTAL DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	62 665	11 195		

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
FONDS DE COMMERCE MAVINOX	1 524			1 524
FONDS DE COMMERCE RONFARD	26			26
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	1 550			1 550
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	12 745			

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025

11/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	64 215		
	Terrains		175 367		
			2 172 756		
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.		48 390		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 429 408		9 136
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		111 970		930
CORP.	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport		21 804		
	Matériel de bureau & mobilier informatique		88 712		2 927
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				13 061
		TOTAL	4 048 407		26 053
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		462 000		
	Autres titres immobilisés				8 355
FIN.	Prêts et autres immobilisations financières		259 981		5 158
		TOTAL	721 981		13 512
		TOTAL GENERAL	4 834 603		39 566

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			64 215	
	Terrains				175 367	
					2 172 756	
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Inst. gal. agen. amé. cons				48 390	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				1 438 543	
	Inst. gal. agen. amé. divers				112 900	
	Autres immos corporelles				21 804	
CORP.	Mat. bureau, inform., mobilier				91 638	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes				13 061	
		TOTAL			4 074 460	
	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				462 000	
	Autres titres immobilisés				8 355	
	Prêts & autres immob. financières				265 139	
		TOTAL			735 493	
		TOTAL GENERAL			4 874 169	

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 12/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	1 550			1 550
Autres immobilisations incorporelles	48 100	3 370		51 470
TOTAL	49 651	3 370		53 020
Terrains				
Sur sol propre	856 748	103 875		960 623
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	47 391	522		47 913
Inst. techniques matériel et outil. industriels	1 316 012	61 969		1 377 981
Autres immos corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	88 394	6 311		94 705
Matériel de transport	18 351	1 293		19 645
Mat. bureau et Informatiq., mob.	87 631	1 340		88 970
Emballages récupérables divers				
TOTAL	2 414 526	175 310		2 589 837
TOTAL GENERAL	2 464 177	178 680		2 642 857

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre				1 372			-1 372
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL				1 372			-1 372
Frais d'acquisition de titres de participations	12 400						12 400
TOTAL GÉNÉRAL	12 400			1 372			11 028
Total général non ventilé		12 400			1 372		11 028

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 13/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immob corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks	601 236	12 293	105 811	507 718
Créances	1 699	2 433		4 132
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	602 935	14 726	105 811	511 850

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 14/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	30 209	12 400	1 372	41 237
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	30 209	12 400	1 372	41 237
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	601 236	12 293	105 811	507 718
	Sur comptes clients	1 699	2 433		4 132
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	602 935	14 726	105 811	511 850
	TOTAL GÉNÉRAL	633 144	27 126	107 183	553 087
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		14 726	105 811	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles		12 400	1 372	
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 15/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		14 725,81	105 810,85		
financières					
exceptionnelles		12 400,00	1 371,93		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025


19/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**TABLEAU DES STOCKS**

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	403 232,97		26 995,59	376 237,38
Matières premières	1 342 879,40		3 312,11	1 339 567,29
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	651 742,32	69 889,86		721 632,18
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	2 397 854,69	69 889,86	30 307,70	2 437 436,85

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 17/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	258 342		258 342
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	6 796		6 796
	Clients douteux ou litigieux	4 619		4 619
	Autres créances clients	247 220	247 220	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 204	1 204	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	27 966	27 966	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	4 784	4 784	
	Groupe et associés (2)	132 148	132 148	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	63 337	63 337	
	Charges constatées d'avance	27 526	27 526	
	TOTAUX	775 442	505 685	269 757
RENOIS	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 18/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	462 000	
Créances rattachées à des participations	258 342	
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations	720 342	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	132 148	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	132 148	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 105	
Total des dettes	24 105	
Produits		
Produits de participations	88 500	
Autres produits financiers	2 558	
Autres		
Prestations administratives	150 000	

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 19:25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	27 526
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	27 526

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	55 347
Autres créances	8 809
Disponibilités	406
TOTAL	64 561

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 20/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000,00	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	10 000,00	16,00

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 21/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)	175 000			175 000
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	473 564	233 805	239 760	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	542 968	542 968		
Personnel & comptes rattachés	150 813	150 813		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	148 257	148 257		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	9 941	9 941		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	12 166	12 166		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	24 105	24 105		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	112 750	112 750		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 649 564	1 234 804	239 760	175 000
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	175 000			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	275 162			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

renvois

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 22/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**CHARGES À PAYER**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 007
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 773
Dettes fiscales et sociales	213 668
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	284 448

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 23/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 158 125,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	45,00 %
Taux d'actualisation	3,20 %
Table de mortalité	INSEE 2020-2022
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	1,50 %

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Cautions marchés étranger pour CIC	124 693					124 693
Cautions marchés France pour CIC	10 000					10 000
Créances affacturage	609 075					609 075
TOTAL (1)	743 768					743 768
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	743 768					743 768

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 24/25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**LES EFFECTIFS**

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	33,00	40,00
Ingénieurs et cadres	7,00	14,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers	26,00	26,00
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
19/05/2025 25/25

ROFORGE

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros

Siège social : Parc d'Activités de Stélytec – Lieu dit GENTIALON - BP 19 42400 Saint-Chamond

Immatriculée au RCS de Saint Etienne sous le n°B 303 559 942

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

ANALYSE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – SITUATION FINANCIERE

L'activité principale de notre Société est la fabrication, l'achat, la vente de tous appareils de robinetterie se rattachant aux secteurs de l'industrie.

Notre Société a dégagé un chiffre d'affaires d'un montant de 4 802 512 euros à la clôture de son dernier exercice clos le 31 décembre 2024, contre un chiffre d'affaires d'un montant de 4 104 507 euros lors de l'exercice 2023.

PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

1/ A l'actif des comptes de la Société

La lecture des principaux postes à l'actif nous révèle :

- Un actif immobilisé d'un montant de 2 231 312 Euros à la clôture de l'exercice écoulé contre 2 370 426 Euros au 31/12/2023.
- Le poste « créances clients » d'un montant de 247 707 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 862 008 Euros au 31/12/2023.
- Le volume des matières premières d'un montant de 1 088 654 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 1 104 259 Euros, net, au 31/12/2023.
- Le volume des marchandises d'un montant de 264 836 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 196 837 Euros au 31/12/2023.
- La trésorerie se monte à 129 696 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 65 052 Euros au 31/12/2023.

2/ Au passif des comptes de la Société

Le poste « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » ressort à 473 567 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 891 835 euros au 31/12/2023.

3/ Compte de résultat

Notre Société a développé un chiffre d'affaires d'un montant de 4 802 512 Euros au 31/12/2024, contre un chiffre d'affaires de 4 104 507 Euros au 31/12/2023, soit une progression de 17%.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 5 013 333 Euros, au 31/12/2024, contre 4 070 694 Euros au 31/12/2023.

Les charges d'exploitation ressortent, au 31/12/2024, à 4 925 530 Euros contre 4 036 514 Euros au 31/12/2023.

Les charges de personnel, charges sociales comprises, s'élèvent à 1 857 648 Euros, au 31/12/2024 pour un effectif moyen de 34 salariés, contre 1 645 482 Euros au 31 Décembre 2023, pour un effectif moyen de 31 salariés.

Le résultat d'exploitation ressort à la clôture de ce dernier exercice, à 87 802 Euros, contre un résultat de 34 180 Euros, au 31/12/2023, soit une augmentation de 156.88%.

Le résultat financier est bénéficiaire au 31/12/2024, et s'élève à 47 106 Euros, contre un résultat bénéficiaire de 82 450 Euros au 31/12/2023.

Compte tenu de ces derniers résultats, le résultat courant avant impôts ressort à 134 909 Euros, contre un résultat de 116 631 Euros au 31/12/2023 soit une hausse de 15,67%.

Le résultat exceptionnel demeure déficitaire pour ce dernier exercice pour un montant de <83 470> Euros, contre <24 711> Euros au 31/12/2023.

Au 31/12/2024, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice comptable de 27 334 Euros, contre un résultat bénéficiaire de 81 588 Euros réalisé au 31/12/2023.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité dégagée depuis le début du nouvel exercice nous laisse envisager une hausse de nos résultats par rapport à ceux qui vous sont présentés.

RESULTAT - AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice comptable de 27 334 Euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 30 juin 2022
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2023
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros par une décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2024

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION NON SIGNIFICATIVES

Notre Société n'a pas pris de participation non significative dans le capital d'autres Sociétés au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

SAS ARS

Nous vous rappelons que le 16 décembre 2021, la Société ROFORGE a acquis l'intégralité des actions de la Société ARS – Anti-Retour System- SAS au capital de 105 900 euros, dont le siège social est à 5641 Route de Pau - 65420 IBOS et immatriculée au RCS de TARBES sous le n°B 394 352 561.

L'activité de cette société est la fabrication et la commercialisation de robinetterie industrielle.

Au cours de l'exercice écoulé, cette Société a dégagé un chiffre d'affaires d'un montant de 1 197 806 Euros à la clôture de son dernier exercice social clos le 31/12/2024, contre un chiffre d'affaires de 1 105 036 Euros au 31/12/2023.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 de cette filiale se solde par un bénéfice comptable de 43 867 Euros, contre un résultat bénéficiaire de 72 243 Euros réalisé lors de l'exercice précédent.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, une convention réglementée nouvelle a été conclue et que les conventions conclues au cours des exercices précédents se sont poursuivies :

Le 02 Janvier 2024, un avenant à la convention de compte courant entre la Société et la société ARS, du 16 décembre 2021, a modifié le taux d'intérêt pour les avances octroyées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.

Nous vous rappelons :

- qu'il a été conclu une convention de prestations de services entre la Société et la Société ARS, en date du 15 octobre 2023, fixant les modalités d'exécution et de rémunération des prestations.
- Qu'il a été conclu une convention de compte courant entre la Société et la société ARS, en date du 16 décembre 2021, d'une durée indéterminée. Par avenant en date du 02 Janvier 2024, les parties ont convenu de modifier le taux d'intérêt pour les avances octroyées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.
- Qu'il a été conclu une convention de compte courant entre la Société et la société COSYNDE, en date du 26 Mai 2017, d'une durée indéterminée, ayant fait l'objet d'un avenant en date du 02 janvier 2023, dans lequel il a été convenu de transformer le solde du compte courant de la société COSYNDE au 1^{er} janvier 2023 en prêt à long terme et de rémunérer les sommes avancées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.
- Il a été également conclu une convention de mandat social entre notre Société et la Société COSYNDE en date du 23 Février 2017, fixant les termes et conditions d'exercice et de cessation du mandat social de Président de la Société.

INFORMATION RELATIVE A L'ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Néant

SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes n'arrive pas à expiration à la clôture de l'exercice écoulé.

ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application des dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que les amortissements excédentaires exclus des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code se sont élevées au total à la somme de 15 953 Euros.

REMUNERATION DE LA PRESIDENTE

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la rémunération annuelle perçue par la Société COSYNDE, au titre de son mandat social de Président, au cours de l'exercice écoulé, soit la somme de 150 000 Euros HT, outre le remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette somme a été répartie sur une période de 12 mois.

Nous vous demandons également de bien vouloir décider de ne plus rémunérer la Société COSYNDE pour son mandat de Président de la Société, à compter du 1^{er} Juillet 2025. Elle continuera à exercer ses fonctions sans aucune contrepartie dans l'intérêt exclusif du bon fonctionnement et du développement de la société. Le remboursement de ses frais professionnels, de représentation et de gestion, continuera à être pris en charge par la Société, sur justificatifs et dans les conditions habituelles.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL - REMUNERATION

Nous vous demandons, en considération des besoins de gestion opérationnelle de la Société, de bien vouloir nommer Mr Rémi TOLEDANO demeurant 35 rue Jacques Dulud – 92200 Neuilly sur Seine, en qualité de directeur général de la société, à compter du 1^{er} Juillet 2025, pour une durée indéterminée.

Il exercera ses fonctions conformément aux statuts de la Société et à la législation applicable.

Nous vous demandons de bien vouloir fixer la rémunération brute globale forfaitaire de 69 231 euros, au titre de ses fonctions de Directeur Général, couvrant la période allant de sa prise de fonctions jusqu'à la date de clôture de l'exercice social en cours, soit jusqu'au 31 Décembre 2025. Cette rémunération fera l'objet d'un réexamen à l'issue de l'exercice.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

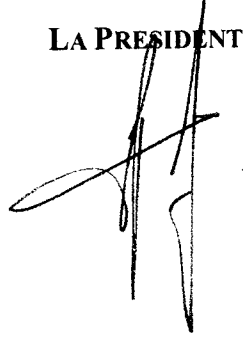
SUCCURSALES EXISTANTES

En application de l'article L232-1 II du Code de Commerce, nous vous précisons que notre Société n'a pas constitué de succursales.

* * *

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission.
Enfin, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned below the printed name 'LA PRESIDENTE'.

ROFORGE

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros

Siège social : Parc d'Activités de Stélytec – Lieu dit GENTIALON - BP 19 42400 Saint-Chamond

Immatriculée au RCS de Saint Etienne sous le n°B 303 559 942

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2025
--

L'an 2025, Le 30 Juin,
A 14 heures,

Les actionnaires se sont réunis par conférence téléphonique, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Le Cabinet EC DE CAROLIS, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

La société COSYNDE, représentée par Rémi TOLEDANO préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président constate que les actionnaires présents et représentés possèdent plus de la moitié des droits de vote, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 Décembre 2024 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions statutaires ont été adressés aux actionnaires en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social.
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024,
- Approbation des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du CGI,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Ratification de la rémunération du président pour l'exercice 2024,
- Approbation de la rémunération du Président pour l'exercice 2025,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général et fixation de sa rémunération,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve également le montant des amortissements excédentaires de l'exercice écoulé visés à l'article 39-4 du CGI, non déductibles fiscalement, s'élevant à la somme de 15 953 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de 27 334 Euros en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 30 juin 2022
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2023
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros par une décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, les actionnaires intéressés ne prenant pas part au vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la rémunération perçue par la Société COSYNDE, au titre de son mandat social de Président, au titre de l'exercice écoulé, soit la somme de 150 000 € HT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications de la Présidente, décide de ne plus rémunérer la Société COSYNDE pour son mandat de Président de la Société, à compter du 1^{er} Juillet 2025. Elle continuera à exercer ses fonctions sans aucune contrepartie dans l'intérêt exclusif du bon fonctionnement et du développement de la société.

Le remboursement de ses frais professionnels, de représentation et de gestion, continuera à être pris en charge par la Société, sur justificatifs et dans les conditions habituelles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président et en considération des besoins de gestion opérationnelle de la Société, décide de nommer Mr Rémi TOLEDANO demeurant 35 rue jacques dulud – 92200 Neuilly sur Seine, en qualité de directeur général de la société, à compter du 1^{er} Juillet 2025, pour une durée indéterminée.

Il exercera ses fonctions conformément aux statuts de la Société et à la législation applicable.

L'Assemblée Générale décide de verser à Mr Rémi TOLEDANO, la rémunération brute globale forfaitaire de 69 231 euros, au titre de ses fonctions de Directeur Général, couvrant la période allant de sa prise de fonctions jusqu'à la date de clôture de l'exercice social en cours, soit jusqu'au 31 Décembre 2025.

Cette rémunération fera l'objet d'un réexamen à l'issue de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

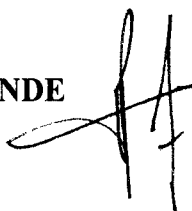
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Société COSYNDE, représentée par Rémi TOLEDANO, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Sté COSYNDE



Rémi TOLEDANO

